

# POINT FORT/ ACCOMPAGNER LES SORTIES DE PROSTITUTION: QUI DONNE LE RYTHME<sup>1</sup> ?

Unique en Suisse romande, la consultation de l'association SOS Femmes à Genève s'est spécialisée depuis sa création en 1940 dans les accompagnements de femmes exerçant ou ayant exercé la prostitution et qui souhaitent se réorienter vers d'autres activités. Dans un contexte qui exige des bénéficiaires de l'action sociale de se responsabiliser, de s'activer et de se (re)construire dans une temporalité de plus en plus accélérée, comment accompagner ces femmes et s'ajuster à leurs parcours de vie marqués par l'incertitude et la vulnérabilité ?

PAR ROXANE AUBRY, RESPONSABLE DE LA CONSULTATION DE SOS FEMMES, ISABELLE CSUPOR ET MAURO MERCOLLI, ENSEIGNANT·E·S À LA HAUTE ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL ET DE LA SANTÉ DE LAUSANNE

La consultation de SOS Femmes<sup>2</sup> à Genève a pour mission d'offrir un accueil et un accompagnement psychosocial et socio-professionnel à des femmes qui souhaitent quitter la prostitution et s'orienter vers d'autres activités. Mais qui donne le rythme à ces sorties de prostitution ? Les bénéficiaires ou les travailleuses sociales de la consultation, ou encore d'autres acteurs et actrices du champ administrativo-socio-sanitaire ? Quels sont les ajustements temporels entre les besoins ou demandes des bénéficiaires et les réponses données par les travailleuses sociales ? En somme, comment résoudre la tension entre les injonctions et les pressions à faire toujours plus et plus vite, inhérentes à une société soumise à une accélération technologique et sociale dont les incidences sur les rythmes de vie de chacun·e sont nettement perceptibles (Rosa, 2010) et le temps nécessaire à la transformation et à une insertion socio-professionnelle durable ?

Nous nous sommes donné pour objectif d'élaborer des pistes de réflexion autour de ces questions et de comprendre les dimensions et caractéristiques de l'accueil et de l'accompagnement prodigués par les travailleuses sociales, à partir d'une démarche de recherche participative, dans laquelle, le processus de recherche est au moins aussi important que les connaissances produites et les actions qui en découlent pour l'ensemble des acteurs et actrices concerné·e·s (Lyet & Paturel, 2012).

## Cadre légal

En Suisse, la prostitution est légale – si elle est exercée de manière indépendante – et réglementée par des lois cantonales, contrairement à d'autres pays comme la France, la Suède ou encore la Norvège, où le recours à la prostitution est illégal (pénalisation des clients) ou encore comme dans certains pays à l'est de l'Europe comme la Russie, l'Ukraine ou la Roumanie où la prostitution sous toutes ses formes est illégale (pénalisation des clients et des prostitué·e·s). A Genève, celle-ci est régie par la loi sur la prostitution (LProst) qui réglemente l'activité

(qu'il s'agisse de la prostitution du domaine public, des salons ou d'agences d'escortes), notifie l'obligation de s'annoncer à la brigade de lutte contre la traite des êtres humains et la prostitution illicite, et inscrit dans la loi la collaboration des autorités compétentes avec les associations de prévention et de soutien.

L'intervention sociale auprès des (ex-)travailleuses et travailleurs du sexe s'inscrit aussi dans des débats idéologiques fortement polarisés – notamment par les milieux féministes – selon que l'on considère la prostitution sous l'angle de l'exploitation (comme une violence faite aux femmes) ou sous l'angle de l'émancipation (un métier comme les autres en quête de reconnaissance).

## A l'écoute des femmes et de leurs besoins

Les femmes qui s'adressent à SOS Femmes ne souhaitent ou ne peuvent plus exercer la prostitution en raison par exemple de problèmes de santé, précarité socio-économique, usure ou vieillesse. Elles sont donc à la recherche d'alternatives et de changements. Dans un premier temps, la consultation favorise l'accueil et l'écoute pour créer un contexte et une dynamique de confiance sécurisante.

En raison de la stigmatisation et des discriminations auxquelles sont confrontées les travailleuses du sexe, elles ont bien souvent des craintes à s'adresser à un service social, par peur d'être jugées ou encore d'être mal reçues. Ces premiers entretiens permettent aux travailleuses sociales d'avoir une vision globale de la situation de la bénéficiaire : famille, couple, parcours professionnel et de formation, situation économique, réseau social, amical, ressources personnelles, santé, logement, situation administrative, besoins et envies. Il s'agit ensuite de co-définir, co-construire et hiérarchiser les différentes démarches à entreprendre pour favoriser le long processus de mise en œuvre de projets psycho-socio-professionnels adéquats et durables.

Lors de ces accueils – et sur toute la durée de l'accompagnement – prendre parti dans les débats idéologiques sur la pros-



© ERIC ROSET

titution ne fait pas sens et s'avère contre-productif. Aussi, les travailleuses sociales préfèrent-elles adopter une posture médiane qui permet d'accueillir une diversité de situations, entre choix individuel et contraintes ou exploitation, en tenant compte de l'intersectionnalité des rapports de pouvoir (de genre, de « race » ou d'origine sociale) qui produisent violence symbolique, stigmatisation et discrimination (Aubry, 2014).

Bien souvent, la volonté de sortir de la prostitution s'accompagne d'une réactivation des sentiments de honte liés à l'exercice d'une activité, certes légale, mais néanmoins fortement réprouvée moralement, qui amène les bénéficiaires à développer une acuité hors du commun à la qualité de l'accueil, à l'authenticité – la congruence selon Rogers (1966) –, à l'empathie et surtout au non-jugement. Les bénéficiaires expérimentent ainsi dans la durée les dispositions profondes des travailleuses sociales à leur égard – le travail relationnel – en même temps qu'elles bénéficient de démarches et prestations concrètes – les interventions dans les champs administratif, financier, de logement, de santé, familial et conjugal, de formation et d'insertion –, dans des parcours jalonnés d'allers et retours non prévisibles dans et hors de l'activité prostitutionnelle.

## Des temporalités ajustées

L'accompagnement des travailleuses sociales s'adapte ainsi aux parcours dans l'ici et le maintenant et ne fixe a priori aucune contrainte temporelle à l'accompagnement, si ce n'est lorsque des contraintes externes mettent en péril l'accompagnement, comme le renouvellement d'un permis B ou les exigences d'activation dans le cadre de l'aide sociale.

Leur approche s'articule à une temporalité ajustée qui tient compte de la situation de la personne et des possibilités et ressources qu'elle a *hic et nunc*, mais reste inscrite dans un contexte qui comporte ses propres exigences et temporalités. Aussi les travailleuses sociales sont-elles amenées tantôt à *faire avec* la bénéficiaire, inscrivant leur action dans un travail d'autonomisation, et tantôt à *faire pour*, lorsque les besoins de

sécurité et de protection s'avèrent plus impérieux que la quête de l'autonomie.

C'est sur ce fil ténu que les travailleuses sociales exercent une fonction d'intermédiaire, voire de tampon, entre les besoins des bénéficiaires et le respect de leur temporalité dans une société accélérée, ce qui les oblige à faire des choix et à hiérarchiser leurs propres activités en fonction des processus psychiques (transformation) et sociaux (activation) à l'œuvre.

## BIBLIOGRAPHIE

Aubry, Roxane (2014). *(Ex-)travailleuses du sexe : une « putain » d'identité et de statut social ? Stigmates et stratégies de résistances sous le regard de l'association SOS Femmes à Genève*. (Maîtrise en études genre), Université de Genève, Genève.

Lyet, Philippe et Paturel, Dominique (2012). Pour dépasser les oppositions entre une recherche en, dans ou sur le travail social : une science-action en travail social, *Pensée plurielle*, 30-31(2), 255-268.

Rogers, Carl (1966). *Le développement de la personne*. Paris : Dunod.

Rosa, Hartmut (2010). *Alienation and Acceleration : Towards a Critical Theory of Late-Modern Temporality*. Malmö/Aarhus, NSU Press.

## NOTES

<sup>1</sup> Nous empruntons ce titre judiciaire à Jennifer Fournier, qui l'a utilisé pour sa conférence semi-plénière donnée le 13 septembre 2018 dans le cadre du 4<sup>e</sup> Congrès international de la Société suisse de travail social : *Faire de la recherche avec et pour des personnes ayant une déficience intellectuelle : qui donne le rythme ?*

<sup>2</sup> Créée en 1940 par les milieux protestants dans le but de relever moralement et spirituellement les femmes qui exerçaient la prostitution, l'association SOS Femmes est devenue apolitique et anticonfessionnelle dans les années 1970. Reconnue d'utilité publique, elle est actuellement composée de trois unités : une boutique de vêtements de seconde main, *Fringantes* qui offre des stages d'insertion socioprofessionnelle et une entreprise sociale, *CREATURE* qui offre des stages et emplois de solidarité dans les domaines de la couture et de l'administration.